



Contrôle obligatoire des pulvérisateurs



+ 1 000 contrôles pulvérisateurs agréés
2 techniciens conseillers spécialisés

Prestation sur votre exploitation



Les intérêts du contrôle :

- Bilan de santé de votre pulvérisateur
- Réponse à la réglementation (obligatoire depuis 2009)
- Technicien disponible et compétant sur les technologies et réglementations

Vos avantages :

- **Contre visite gratuite**
- Réglage (hors DPA complexe)
- Analyses et conseils
- Testage gratuit des anciens manomètres et anciennes buses
- Rendez-vous du contrôle réalisé en moins de 3 mois

Nos tarifs 2015, sur votre l'exploitation :

Viticulture et Arboriculture	160 € HT
Rampe < 15 mètres	160 € HT
Rampe entre 15 – 18 mètres	168 € HT
Rampe entre 19 – 24 mètres	179 € HT
Rampe > 24 mètres	210 € HT

Remise si plusieurs pulvérisateurs sur 1 site

Obligatoire pour les pulvérisateurs de plus de 5 ans (achat 2010)



Contact :

Marc-Antoine BEAUVINEAU - Inspecteur Pulvérisateur Certifié
 TOP MACHINE AQUITAINE - 17 Cours Xavier Arnoz - 33082 BORDEAUX
 Tél.05.56.79.64.34 - Port.06.13.31.65.78 - Mail : fd.33@cuma.fr